

Toute la vérité sur le putsch des généraux (Alger, avril 1961)

écrit par Manuel Gomez | 16 avril 2024





Il faut que les Français, surtout les plus jeunes, ceux qui n'ont pas vécu cette époque, soient éclairés sur les événements qui se sont déroulés avant, pendant et après cette nuit du 20 au 21 avril 1961, date du « putsch » des généraux, aussi bien à Alger qu'à Paris car ce n'est pas auprès des historiens « officiels » qu'ils approcheront la vérité.

Le 8 janvier 1961 se déroule le référendum sur l'autodétermination, offerte à l'Algérie par De Gaulle. 75,25% des suffrages exprimés en métropole l'approuvent. Lors de sa conférence de presse du 11 avril 1961, le chef de l'état justifie la décolonisation de l'Algérie « *parce qu'elle coûte très cher à la France, déjà bien endettée.* »

Dans leur très grande majorité les officiers supérieurs de l'armée française sont hostiles à cette politique d'abandon.

Les colonels Argoud, Gardes, Godard et Lacheroy demandent au général Challe de s'y opposer par la force, si nécessaire. Le général Challe hésite. Il n'est pas convaincu de l'opportunité de cette « rébellion patriotique », mais finit par accepter d'y participer, (*mais surtout encouragé par le colonel de Boissieu, cousin du gendre de De Gaulle, qui aussitôt en réfère au chef de l'Etat*).

Dans la nuit du 20 au 21 avril, les paras du 1er REP, sous les ordres du commandant Hélie Denoix de Saint-Marc, s'emparent des points stratégiques à Alger, notamment le Gouvernement Général, l'Hôtel de Ville, Radio-Alger et l'aéroport de Maison Blanche et neutralisent les plus hauts responsables civils et militaires sans la moindre effusion de sang.

Le 21 avril à 19 h. le général Challe s'exprime sur Radio-Alger : *«Je suis à Alger, avec les généraux Zeller et Jouhaux et en liaison avec le général Salan, pour tenir notre serment, le serment de l'armée française de garder l'Algérie pour que nos morts ne soient pas morts pour rien. Un gouvernement d'abandon s'apprête aujourd'hui à livrer définitivement l'Algérie à l'organisation extérieure de la rébellion. L'armée ne faillira pas à sa mission et les ordres que je donnerai n'auront jamais d'autres buts. »*

18 régiments se mettent immédiatement aux ordres de ces quatre généraux : 1er REP – 1er REC – 5e REI – 2e REP – 14e et 18e RCP – 2e et 5e RCI – 13e DBLE – 1er Cuirassiers – 6e RCA – 9e RCP – 13e DBLE – 13e Dragons – 2e et 6e RPIMA – Groupement de commandos parachutistes – Commando de l'Air. 6 régiments rallieront le mouvement dès le lendemain : 27e Dragons – 7e RTA – 1er RIM – 8e RPIMA – 94e RI – 1er RCP.

Egalement la Harka du Commandant Guizien, composée de supplétifs musulmans et basée à Edgar-Quinet. (*Dès le lendemain du cessez-le-feu, le 20 mars 1962, plus de 1000 supplétifs musulmans, ainsi que leurs femmes et enfants,*

seront massacrés dans des conditions effroyables par l'ALN, parce qu'ils avaient choisi de rester « avec la France ».)

Mais ce que les généraux et les officiers ignorent c'est qu'ils sont surveillés et mis sur écoute depuis plusieurs mois par les services du renseignement militaire, le SDECE de Constantin Melnik et la Préfecture de police de Maurice Papon.

Ce dont ils ne se sont pas méfiés, par manque d'expérience « putschiste », c'est que depuis plus d'un an des transistors sont fournis, pratiquement gratuitement, aux appelés du contingent afin qu'ils reçoivent en priorité RMC (Radio Monte-Carlo) aux ordres du gouvernement gaulliste.

Tenu donc informé par le premier ministre, Michel Debré, l'homme de tous les complots, De Gaulle sait qu'il se prépare un complot en Algérie et cela ne l'inquiète pas, bien au contraire. Il suit les événements heure par heure et a déjà envisagé comment en tirer parti, afin de cimenter un pouvoir qu'il ne possède pas encore totalement, à cause de l'opposition systématique de toute la gauche.

En décembre 1960, il a réclamé les « pleins pouvoirs » qui lui ont été refusés par le Président du Conseil Constitutionnel, Léon Noël, puisque les institutions en France n'étaient pas menacées par les événements d'Algérie.

Dans la semaine qui précède le 20 avril 1961, la veille du putsch, De Gaulle a en sa possession une liste presque complète des officiers engagés dans cette « mutinerie », aussi bien en Algérie qu'en métropole et nous en aurons très bientôt la preuve.

Quand il se « fait réveiller » au cours de la nuit, ce n'est pas une surprise, en ce qui le concerne. Dès 6 h. du matin, il fait appréhender en métropole, à Paris, le général Faure et 6 officiers.

Il a toutes les cartes en mains pour chasser de l'armée les officiers qui, dans leur grande majorité, sont hostiles à sa politique d'abandon de l'Algérie.

Dès lors, c'est à lui de jouer, de déployer sa stratégie, afin d'obtenir les «pleins pouvoirs» de l'article 16, qui lui permettront de réformer la Constitution, notamment sur l'élection du Président de la République au suffrage universel : le but qu'il veut atteindre.

Lorsqu'il prend la parole, le 23 avril, au journal télévisé de 20 h, revêtu de son uniforme de général, De Gaulle sait déjà que le « complot » a échoué, mais **« il faut que la France métropolitaine ait peur ! »**

De Gaulle défère à la justice militaire tous les chefs de cette mutinerie.

Il n'a jamais été question une seule seconde, à Alger, d'une action militaire des putschistes sur Paris, ou en un autre lieu de la métropole, mais il est indispensable de le faire croire aux Français. La leçon des « barricades » en 1960, a bien été retenue.

De Gaulle s'adresse aux Français avec son sens inné de la dramatisation et son talent de comédien. C'est un grand numéro d'acteur.

Maître dans l'art de la rhétorique, il affiche son mépris pour un : «*Pronuncamiento militaire*» organisé par un quarteron de généraux en retraite et un groupe d'officiers partisans, ambitieux et fanatiques. L'état est bafoué, la nation bravée, et par qui ? Par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être, de servir et d'obéir. Françaises, Français, aidez-moi ! *Devant le malheur qui plane sur la patrie et devant la menace qui pèse sur la république, j'ai décidé de mettre en œuvre l'article 16 de notre constitution. »*

Dès qu'il lâche le micro, à 0 h 45, c'est le premier ministre, Michel Debré qui s'en empare. Il complète le scénario catastrophe : *« De nombreux renseignements, précis et concordants, nous informent d'une très prochaine action militaire en métropole »*. Il dramatise la situation en faisant croire que l'on s'attend à des parachutages, ou des atterrissages, de troupes factieuses pour tenter de s'emparer du pouvoir *“Il supplie tous les « patriotes » français, de quelque bord qu'ils soient, de se rendre « à pied ou en voiture » vers les aéroports, sur la place de la Concorde, dès que les sirènes retentiront, afin de s'opposer aux paras, aux «putchistes», qui menacent de sauter sur Paris »*.

Les radios et la télévision émettent sans interruption durant 3 jours, diffusant alarmes et fausses nouvelles.

Les partis de gauche, les communistes, les socialistes, les syndicats, la Ligue des droits de l'homme, se mobilisent et appellent à descendre dans les rues. Des dizaines de milliers de personnes, environ un million en métropole, sont volontaires pour soutenir De Gaulle et sauver la Patrie en danger.

Une douzaine de vieux chars « Sherman » se positionnent autour de l'Assemblée Nationale, non armés, uniquement pour de la figuration.

La capitale est pratiquement en état de siège. C'est la guerre !

C'est surtout une « intox » distillée avec un machiavélisme hors du commun par un maître en la matière.

Ce que la France ignorait, ce que toute la gauche ignorait, c'est qu'ils avaient été magistralement manipulés dans l'unique objectif de faire obtenir à De Gaulle les pleins pouvoirs que lui accordait l'article 16, promulgué dans la foulée le 25 avril par l'Assemblée Nationale.

De Gaulle sait pourquoi le putsch a échoué. Le colonel de Boissieu l'a tenu informé directement que le général Challe, refusant d'armer les civils, a quitté « le quarteron de généraux factieux » et qu'à l'exception d'environ deux mille paras, l'armée, les « appelés » surtout, ne s'impliquait pas. (*Dans un [précédent article](#) j'ai démontré que si les IUT (250.000 hommes armés) n'avaient pas été dissoutes, lors des « barricades », en 1960, ce « putsch » aurait très certainement imposé ses droits.*)

De Gaulle purge aussitôt l'armée :

*220 officiers sont relevés de leur commandement.

*114 traduits en justice.

*3 régiments ayant pris part active au « putsch » sont dissous, (le 1er REP, les 14 et 18e RCP) ainsi que le groupement des commandos de l'air.

*Plus de 1000 officiers démissionnent par hostilité à la politique du chef de l'état.

Les généraux Challe et Zeller sont condamnés à 15 ans de réclusion (Ils seront amnistiés et réintégrés).

Les généraux Salan et Jouhaux disparaissent. Arrêtés plus tard ils seront condamnés : Salan à perpétuité et Jouhaux, sans doute parce qu'il était « Pied-Noir », à la peine de mort (commuée par la suite).

Les généraux Salan, Jouhaux, Bigot, Faure, Gouraud, Mentré, Nicot et Petit, ainsi que les officiers, seront réintégrés dans l'armée par la loi d'amnistie de novembre 1982, sous la présidence de François Mitterrand.

Le commandant Hélié Denoix de Saint-Marc, dont une rue de Béziers porte dorénavant son nom, a écrit dans « L'Aventure et l'espérance » : « L'honneur est-il dans l'obéissance absolue au pouvoir légal, ou dans le refus d'abandonner des

populations qui allaient être massacrées à cause de nous ? J'ai choisi selon ma conscience. J'ai accepté de tout perdre, et j'ai tout perdu. Je connais des réussites qui me font vomir. J'ai échoué, mais l'homme au fond de moi a été vivifié. »

En 1970, lorsque paraîtront ses « Mémoires d'espoir » De Gaulle ne dissimule pas qu'il était certain que les mobiles de ce « quarteron » n'étaient pas la prise du pouvoir en métropole. Mettant en parallèle son action en juin 1940 et celles du « quarteron » en 1962, il constatera : « *La rébellion devient héroïque quand elle réussit et trahison quand elle échoue !* ».

Le général de Pouilly, un fidèle parmi les fidèles à De Gaulle, n'hésitera pas à écrire : « *J'ai choisi la discipline mais choisissant la discipline, j'ai également choisi avec mes concitoyens et la Nation Française la honte d'un abandon et, pour ceux qui n'ayant pas supporté cette honte et se sont révoltés contre elle, l'Histoire dira peut-être que leur crime est moins grand que le nôtre. »*